

# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

Identificateur de produit **B57901 KONK 400 INSECTICIDE WITH BAYGON**

### Autres moyens d'identification

Code du produit 1000016703

Usage recommandé Pesticide

Restrictions d'utilisation Aucuns connus.

### Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

#### Fabricant

**Nom de la société** ACUITY HOLDINGS INC. dba AMREP  
**Adresse** 11627 178 STREET NW  
EDMONTON, AB T5S 1N6  
Canada  
**Téléphone** Assistance générale 1-905 669-9876  
**Courriel** Non disponible.  
**Numéro de téléphone d'urgence** Emergency - US 1-866-836-8855  
Emergency - Outside US 1-952-852-4646

Fournisseur Non disponible.

## 2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables	Catégorie 1
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par inhalation	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
	Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
	Danger par aspiration	Catégorie 1

### Éléments d'étiquetage



**Mention d'avertissement** Danger

**Mention de danger** Aérosol extrêmement inflammable. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une sévère irritation des yeux. Nocif par inhalation. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

### Conseil de prudence

#### Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'inflammabilité. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les gaz. Lavez vigoureusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants/vêtements de protection/équipement de protection des yeux/du visage.

#### Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/médecin. NE PAS faire vomir. EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir dans une position confortable pour la respiration. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. Appelez un CENTRE ANTIPOISON/médecin si vous sentez mal. Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.

<b>Stockage</b>	Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
<b>Élimination</b>	Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Dangers environnementaux</b>	Dangereux pour le milieu aquatique, danger aigu Catégorie 1 Dangereux pour le milieu aquatique, danger à long terme Catégorie 1
<b>Autres dangers</b>	Combustible.
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Aucune.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

#### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	51.643
Propane		74-98-6	25
Alcool isopropylique		67-63-0	10.5
Butoxyde de pipéronyle		51-03-6	8.2
n-Methyl-2-Pyrrolidinone		872-50-4	2.5
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate)		114-26-1	2.149
Autres composés sous les niveaux déclarables			0.009

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Oxygène ou respiration artificielle si nécessaire. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Contact avec les yeux</b>	Si l'irritation des yeux persiste: Demander un conseil médical/des soins.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement le médecin ou le centre antipoison. Ne pas faire vomir.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Étourdissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Tenir toute victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent se manifester à retardement.
<b>Informations générales</b>	Si exposé(e) ou préoccupé(e) : Obtenir une consultation médicale ou des soins médicaux. En cas de malaise, consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Montrer cette fiche technique signalétique au médecin en consultation.

### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Mousse résistante à l'alcool. Poudre. Agents chimiques secs. Dioxyde de carbone (CO2).
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment vêtement ignifuge, casque à masque facial, gants, bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Les conteneurs doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur. En cas d'incendie majeur dans la zone de chargement : utiliser des supports de tuyaux autonomes et des lances à eau autonomes; sinon, se retirer et laisser brûler.

**Méthodes particulières d'intervention**

Éloigner les récipients de l'incendie si cela peut se faire sans risque. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

**Risques d'incendie généraux**

Aérosol extrêmement inflammable. Combustible.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

Tenir à l'écart le personnel dont la présence sur les lieux n'est pas indispensable. Garder les personnes à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les gaz. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

Se reporter aux fiches signalétiques et/ou aux modes d'emploi joints. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Déplacer le cylindre vers une zone sûre et ouverte si la fuite est irréparable. Pulvériser de l'eau pour réduire les vapeurs ou détourner le nuage de vapeur. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, d'avoir des torches, étincelles ou flammes dans la zone immédiate). Tenir les matériaux combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher l'entrée dans les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les zones confinées. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversement accidentel peu important: Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

**Précautions relatives à l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les mesures de sécurité. Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Tout matériel utilisé pour la manutention de ce produit doit être mis à la terre. Ne pas réutiliser des récipients vides. Éviter de respirer les gaz. Éviter le contact avec les yeux. Évitez le contact prolongé ou répétitif avec la peau. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Si possible, manipuler dans un système clos. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Aérosol niveau 3.

Garder sous clef. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à une température supérieure à 50 °C. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manier ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce matériau peut accumuler des charges statiques pouvant causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'écart de matières incompatibles (voir rubrique 10).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition professionnelle**

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	TWA	0.5 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	984 mg/m3
		400 ppm
	TWA	492 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	200 ppm
		1000 ppm
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	TWA	0.5 mg/m3

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm	
	TWA	200 ppm	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	TWA	0.5 mg/m3	

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	TWA	0.5 mg/m3

**Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)**

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	400 ppm
	TWA	200 ppm
n-Methyl-2-Pyrrolidinone (CAS 872-50-4)	TWA	400 mg/m3
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	TWA	0.5 mg/m3

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)**

Composants	Type	Valeur
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	STEL	1230 mg/m3
		500 ppm
	TWA	983 mg/m3
Propane (CAS 74-98-6)	TWA	400 ppm
		1800 mg/m3
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	TWA	1000 ppm
		0.5 mg/m3

## Valeurs biologiques limites

### Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	40 mg/l	Acétone	Urine	*
n-Méthyl-2-Pyrrolidinone (CAS 872-50-4)	100 mg/l	5-hydroxy-N-méthyl-2-pyrrolidinone	Urine	*

\* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

## Directives au sujet de l'exposition

### Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau.

**Contrôles d'ingénierie appropriés** Assurer l'accès à une douche oculaire.

## Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

**Protection du visage/des yeux** Le port de lunettes de protection chimique est conseillé.

### Protection de la peau

**Protection des mains** Porter des gants appropriés et résistant aux produits chimiques. Les gants appropriés peuvent être indiqués par le fournisseur de gants.

### Autre

L'emploi d'un tablier imperméable est recommandé.

### Protection respiratoire

Si les niveaux admissibles sont dépassés, utiliser un filtre mécanique / une cartouche contre les vapeurs organiques NIOSH ou un respirateur avec alimentation d'air.

### Dangers thermiques

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, lorsque nécessaire.

## Considérations d'hygiène générale

Suivre toutes les exigences de surveillance médicale. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

**État physique** Gaz.

**Forme** Aérosol

**Couleur** Non disponible.

**Odeur** Non disponible.

**Seuil olfactif** Non disponible.

**pH** Non disponible.

**Point de fusion et point de congélation** Non disponible.

**Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition** 213 °C (415.4 °F) estimation

**Point d'éclair** -104.4 °C (-156.0 °F) Propulseur estimation

**Taux d'évaporation** Non disponible.

**Inflammabilité (solides et gaz)** Non disponible.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

**Limites d'inflammabilité - inférieure (%)** 0.8 % estimation

**Limites d'inflammabilité - supérieure (%)** 7.8 % estimation

**Limite d'explosibilité - inférieure (%)** Non disponible.

<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Non disponible.
<b>Tension de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité de vapeur</b>	Non disponible.
<b>Densité relative</b>	Non disponible.
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Non disponible.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Non disponible.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	263.78 °C (506.8 °F) estimation
<b>Température de décomposition</b>	Non disponible.
<b>Viscosité</b>	Non disponible.
<b>Autres informations</b>	
<b>Propriétés explosives</b>	Non explosif.
<b>Propriétés comburantes</b>	Non oxydant.
<b>Densité</b>	0.784 estimation

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de transport.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Contact avec des matériaux incompatibles.
<b>Matériaux incompatibles</b>	Les agents oxydants forts. Isocyanates Chlore
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Aucun effet indésirable par contact avec la peau n'est attendu.
<b>Contact avec les yeux</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>Ingestion</b>	La pénétration des gouttelettes du produit dans les poumons par inhalation, par ingestion ou par vomissement peut causer une pneumonie chimique.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Étourdissements. Irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure des picotements, des déchirures, des rougeurs, des gonflements et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

<b>Toxicité aiguë</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Nocif par inhalation.
-----------------------	---

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	16.4 ml/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 10000 ppm, 6 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	5.84 g/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	-	> 2000 mg/kg
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5.2 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 2000 mg/kg
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg > 2000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 7.5 mg/l, 6 heures > 4.6 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg
n-Methyl-2-Pyrrolidinone (CAS 872-50-4)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Cutané</b>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 24 heures
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	> 5.1 mg/l, 4 heures
<b>Orale</b>		
DL50	Rat	4150 mg/kg
Propane (CAS 74-98-6)		
<b><u>Aiguë</u></b>		
<b>Inhalation</b>		
CL50	Rat	1355 mg/l 658 mg/l/4h
	Souris	1237 mg/l, 120 minutes 52 %, 120 minutes

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	N'est pas un sensibilisant respiratoire.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Ce produit ne devrait pas causer une sensibilisation de la peau.	
<b>Mutagénicité sur les cellules germinales</b>	Il n'existe pas de données indiquant que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>		
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)	A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.	
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	

**Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité**

2-propanol (CAS 67-63-0)  
 PROPOXUR (CAS 114-26-1)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.  
 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

**Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité**

Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)

3 Ne peut pas être classé quant à la cancérogénicité pour l'homme.

**Toxicité pour la reproduction** Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Non classé.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Non classé.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Alcool isopropylique (CAS 67-63-0)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	1000.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	13299 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Perche-soleil bleue (Lepomis macrochirus)	> 1400 mg/l, 96 heures
Butoxyde de pipéronyle (CAS 51-03-6)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	0.0027 - 0.0043 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)			
<b>Aquatique</b>			
Poisson	CL50	Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)	2.9 mg/l, 96 heures
n-Methyl-2-Pyrrolidinone (CAS 872-50-4)			
<b>Aquatique</b>			
Algues	IC50	Algues	500.0001 mg/L, 72 heures
Crustacés	CE50	Daphnia	4897 mg/L, 48 heures
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate) (CAS 114-26-1)			
<b>Aquatique</b>			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	0.0209 - 0.0365 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Truite commune (Salmo trutta fario)	1.84 - 2.42 mg/l, 96 heures

\* Les estimations pour le produit peuvent être basées sur d'autres données de composants non montrées.

**Persistance et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la biodégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation****Potentiel de bioaccumulation****Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau**

Alcool isopropylique	0.05
Butoxyde de pipéronyle	4.75
n-Methyl-2-Pyrrolidinone	-0.54
Propane	2.36
Propoxur (2-isopropoxyphenyl Methylcarbamate)	1.52

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Autres effets nocifs** On ne prévoit aucun autre effet environnemental négatif (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète) causé par ce composant.

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égouts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/les conteneurs selon la loi internationale/nationale/régionale/locale.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur. Des résidus de produit peuvent demeurer dans les contenants vides et sur les toiles d'emballage. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de façon sécuritaire (voir les instructions d'élimination).
<b>Emballages contaminés</b>	Comme les récipients vides peuvent contenir des résidus de produit, respecter les avertissements sur l'étiquette même après avoir vidé le récipient. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

<b>Numéro ONU</b>	UN1950
<b>Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	AÉROSOLS, inflammables
<b>Classe de danger relative au transport</b>	
<b>Classe</b>	2.1
<b>Danger subsidiaire</b>	-
<b>Groupe d'emballage</b>	Sans objet.
<b>Dangers environnementaux</b>	Oui
<b>Précautions spéciales pour l'utilisateur</b>	Lire les instructions de sécurité, la FS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

This product meets the exemption requirements and may be shipped as a limited quantity.

#### IATA

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	Aerosols, flammable
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	Yes
<b>ERG Code</b>	10L
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.
<b>Other information</b>	
<b>Passenger and cargo aircraft</b>	Allowed with restrictions.
<b>Cargo aircraft only</b>	Allowed with restrictions.

#### IMDG

<b>UN number</b>	UN1950
<b>UN proper shipping name</b>	AEROSOLS
<b>Transport hazard class(es)</b>	
<b>Class</b>	2.1
<b>Subsidiary risk</b>	-
<b>Label(s)</b>	2.1
<b>Packing group</b>	Not applicable.
<b>Environmental hazards</b>	
<b>Marine pollutant</b>	Yes
<b>EmS</b>	F-D, S-U
<b>Special precautions for user</b>	Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

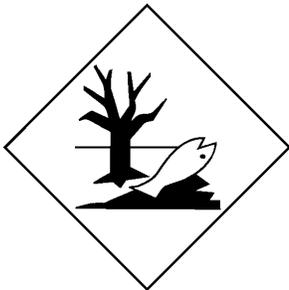
Transport en vrac selon  
l'Annexe II de MARPOL 73/78 et  
le recueil IBC

Sans objet.

IATA; IMDG; TMD



Polluant marin



Informations générales

Polluant marin selon le code IMDG.

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementation canadienne

#### Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

#### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

#### Gaz à effet de serre

Non inscrit.

#### Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

### Règlements internationaux

#### Convention de Stockholm

Sans objet.

#### Convention de Rotterdam

Sans objet.

#### Protocole de Kyoto

Sans objet.

#### Montreal Protocol

Sans objet.

#### Convention de Bâle

Sans objet.

### Inventaires Internationaux

#### Pays ou région

Australie

Canada

Canada

Chine

#### Nom de l'inventaire

Inventaire australien des substances chimiques (AICS)

Liste intérieure des substances (LIS)

Liste extérieure des substances (LES)

Inventaire des substances chimiques existantes en Chine  
(IECSC)

#### En stock (Oui/Non)\*

Non

Oui

Non

Non

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Non
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Non
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Non

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence. Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

## 16. Renseignements divers

<b>Date de publication</b>	26-Mai-2017
<b>Version n°</b>	01
<b>Avis de non-responsabilité</b>	À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.
<b>Informations relatives à la révision</b>	Identification du produit et de l'entreprise : Autres noms commerciaux